

Procédure d'inscription administrative à l'Université de Strasbourg IFMK

Rappel : Les élèves masseurs-kinésithérapeutes inscrits à l'IFMK doivent être inscrits administrativement dans une Université avec laquelle leur établissement a signé une convention.

L'inscription administrative en ligne est possible du 18 janvier au 07 mars 2021 après validation de votre pré-inscription.

Avant de vous inscrire, vous devez effectuer une **pré-inscription** sur la plateforme eCandidat (<https://ecandidat.unistra.fr>)

Choisissez : **Déposer une candidature pour l'année 2020-2021 (du 11 janvier au 03 mars 2021)**

Pour réaliser cette **pré-inscription**, vous devez :

1. Créer votre compte eCandidat

The screenshot shows the eCandidat interface. At the top left is the University of Strasbourg logo. The top navigation bar contains 'Connexion' and 'Créer un compte' (highlighted with a red box). Below this is the 'Connexion' section with instructions to connect using an ENT identifier and password. A warning message is present: 'Attention ! Pour les candidats internationaux originaires d'un des...'. There are two main sections: 'Je suis étudiant à l'Université de Strasbourg' and 'Je ne suis pas étudiant à l'Université de Strasbourg'. The first section has a 'Connexion' button. The second section has fields for 'Utilisateur*' and 'Mot de passe*', a 'Connexion' button, and links for 'J'ai oublié mes identifiants' and 'J'ai perdu mon code d'activation'. At the bottom, there is a 'Créer un compte' link (highlighted with a red box) and the text 'ou ICI'.

Quand votre compte est créé, un mail vous est envoyé contenant :

- le **lien de validation** de votre compte eCandidat ;
- vos **identifiants de connexion** à l'application (login et mot de passe).

2. Lorsque votre compte est activé, vous devez :

- **Saisir vos informations personnelles** : état-civil (indiquer le nom de naissance pour les femmes mariées), adresse, baccalauréat, numéro INE
- **Candidater dans votre Institut de formation** :
 - Cliquer sur "Offre de formation" à gauche de l'écran ;
 - Sélectionner l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie dans la liste proposée ;
 - Cliquer sur l'année d'étude dans laquelle vous allez vous inscrire.
- **Déposer les pièces justificatives demandées** (**format** : JPG ou PNG ; **taille** : 5 Mo maximum par pièce). Ces pièces sont : une copie recto-verso d'une pièce d'identité, une photo d'identité, la copie du relevé de notes du Baccalauréat.

Transmettre le dossier de candidature en ligne. N'oubliez pas de cliquer sur le bouton



- **Validation de votre dossier par l'université** :

Une fois votre dossier de préinscription validé par la faculté de Médecine, vous recevrez un message vous demandant de retourner sur votre compte eCandidat afin de confirmer votre admission. **Pour que vous puissiez vous inscrire plus rapidement, la faculté confirmera pour vous votre admission.** Le **lendemain** de cette confirmation vous recevrez un mail comprenant un code de connexion et vous expliquant comment procéder à votre inscription administrative à l'Université de Strasbourg (Unistra). Cette inscription s'effectue intégralement en ligne **à partir du 04 janvier 2021.**

Avant d'effectuer votre **inscription administrative et de vous connecter sur le site de l'Unistra, vous devez vous munir de :**

- **votre code CVEC** <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> ;
- **votre identifiant eCandidat** : **EC** suivi de votre numéro de dossier eCandidat.

Connectez-vous au site Unistra : [première inscription](http://iaprime-accueil.unistra.fr) <http://iaprime-accueil.unistra.fr>

Sur la page d'identification, saisissez votre identifiant (code commençant par EC) et votre date de naissance :

Merci de vous identifier :

Pour plus d'information sur l'identifiant requis selon votre origine de candidature, veuillez consulter la page d'aide en cliquant sur le lien [Aide/](#) plus haut dans cette page

Identifiant : 1. Saisissez votre code de connexion (EC....)

Date de naissance (jjmmaaaa) : 2. Saisissez votre date de naissance

3. Cliquez pour continuer

Lors de l'inscription administrative en ligne, complétez ensuite scrupuleusement les champs dans les différentes pages (les champs avec * sont obligatoires)

Attention : dans la page « Données personnelles », merci de compléter les champs concernant votre adresse électronique personnelle :

Coordonnées personnelles 🗹

Quel est votre téléphone portable ?

Quelle est votre adresse électronique personnelle ?

Veuillez confirmer votre adresse électronique personnelle

A compléter impérativement (même si le champ n'est pas signalé obligatoire)

Attention : sur la page « Données annuelles », il vous faut **IMPERATIVEMENT** compléter la partie concernant votre inscription à l'IFMK : ces données sont nécessaires pour s'assurer que vous n'aurez **aucun frais** d'inscription à payer.

2. Sélectionnez le département dans lequel se situe votre IFMK

1. Sélectionnez "Etablissement Formations paramédicales/sociales" dans la liste déroulante

Si vous êtes inscrit(e) dans un autre établissement 🗹

Quel est le type d'établissement ?

Quel est le département où se trouve cet établissement ?

Précisez l'établissement d'inscription :

Souhaitez-vous y maintenir votre inscription ? oui non

4. Cliquez sur "oui"

3. Sélectionnez votre IFMK dans la liste déroulante

Si les différents champs ont été correctement complétés, vous devrez en fin de procédure voir s'afficher un montant à 0 € comme illustré ci-dessous :

Montants droits à payer (en euros):

Droits de scolarité	0,00 €
Auditeur libre	0,00 €
Total dû à l'établissement :	0,00 €

Un récapitulatif de votre inscription vous sera ensuite proposé. Lorsque vous validerez votre inscription, un mail vous parviendra à l'adresse électronique indiquée pour la validation de votre saisie. Ce dernier vous indiquera votre n° étudiant et le lien pour activer votre environnement numérique et social de travail [Ernest](#).

Important : L'activation de votre compte [Ernest](#) est nécessaire pour pouvoir déposer vos pièces justificatives complémentaires

Pour toutes questions techniques, vous pouvez contacter le service d'assistance (fermé à partir du 18/12/20 jusqu'au 04/01/21)
des-etudes@unistra.fr